

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de VALENCE-EN-POITOU (Vienne), appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle de Conseil 8 Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BELLIN Philippe, Maire.

Etaient Présents : M. BELLIN Philippe - Mme POUVREAU Laëtitia - M. HAIRAULT Fabrice – Mme BONNET Viviane - M. PARADOT Wilfried – Mme GEORGEL Sophie - M. DESCAMPS Pierre-Emmanuel - Mme PARADOT Annie - MM. GIRARDEAU Jules – CHASTEL Grégoire - ROBIN Serge – MINAULT Christian – PALLU Gilles – Mmes CHEMINET Marie-Claude – ARTUS Katia - M. DAVID Jean-Michel – Mmes MOINE Agnès – BOYARD-DILLOT Céline - COUVRY Nathalie – SALBAN Sarah – MM. BOSSEBOEUF Jean-Claude - PORCHERON Jean-Louis – Mme GUILLON Véronique – M. BOUILLEAU Thierry – Mmes PECRIAUX Sybil – GEOFFROY Emmanuelle

Représentés par pouvoir : M. BÉGUIER Vincent représenté par M. BELLIN Philippe – M. BOUTEILLE Claude représenté par Mme POUVREAU Laëtitia

Absente : Madame AUGRY Gwenaëlle

Secrétaire de séance : Madame POUVREAU Laëtitia

➤ **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants chargés de procéder à l'élection du sénateur (arrêté préfectoral n° 2024-DCL/BER-032 du 10 janvier 2024)**

Délibération N°2023.01.23/01

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants chargés de procéder à l'élection du sénateur (arrêté préfectoral n° 2024-DCL/BER-032 du 10 janvier 2024)

Vu le Code Electoral,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret ministériel N° 2024-9 du 5 janvier 2024 portant convocation du collège électoral pour l'élection d'un sénateur de la Vienne,
Vu l'arrêté préfectoral N° 2024-DCL/BER-032 du 10 janvier 2024, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection d'un sénateur de la Vienne, le dimanche 17 mars 2024,

Monsieur Philippe BELLIN, Maire, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 212117 du CGCT était remplie.

Monsieur Philippe BELLIN a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux

conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

MM./Mmes BOSSEBOEUF Jean-Claude – PARADOT Annie – COUVRY Nathalie – BOYARD-DILLOT Céline

Monsieur Philippe BELLIN a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale du dimanche 17 mars 2024. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel en respectant la stricte parité.

Monsieur Philippe BELLIN a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur Philippe BELLIN a constaté que 1 liste de candidats a été déposée.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

- a. Nombre de conseillers présents et représentés : 28
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 28
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [c — (d+e)] : 28

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délé- gués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « VALENCE-EN-POITOU »	28	15	5

Le Maire proclame les résultats :

Liste « VALENCE-EN-POITOU »

Nom et prénom de l'élu (e)	Mandat de l'élu délégué ou suppléant
BELLIN Philippe	Délégué
ARTUS Katia	Déléguée
BÉGUIER Vincent	Délégué
AUGRY Gwenaëlle	Déléguée
BOSSEBOEUF Jean-Claude	Délégué
CHEMINET Marie-Claude	Déléguée
CHASTEL Grégoire	Délégué
GEOFFROY Emmanuelle	Déléguée
DESCAMPS Pierre-Emmanuel	Délégué
MOINE Agnès	Déléguée
HAIRAULT Fabrice	Délégué
PARADOT Annie	Déléguée
PARADOT Wilfried	Délégué
POUVREAU Laëtitia	Déléguée
PORCHERON Jean-Louis	Délégué
BOYARD-DILLOT Céline	Suppléante
GIRARDEAU Jules	Suppléant
COUVRY Nathalie	Suppléante

MINAULT Christian	Suppléant
SALBAN Sarah	Suppléante

ORDRE DES DELIBERATIONS :

- **Délibération N°2023.01.23/01** : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants chargés de procéder à l'élection du sénateur (arrêté préfectoral n° 2024-DCL/BER-032 du 10 janvier 2024)

La secrétaire,

POUVREAU Laëtitia

Le Maire,

BELLIN Philippe